## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELI

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20231106-001

du 06 novembre 2023

n°001

page 1/2

#### EXTRAIT:

# GRAND CHÄTELLERAULT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION membres en exercice: 26

PRESENTS (19): M. ABELIN, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. BAILLY, M. BRAGUIER

POUVOIRS (3): M. MEUNIER donne pouvoir à M. ABELIN M. DROIN donne pouvoir à Mme LAVRARD M. BONNARD donne pouvoir à M. CHAINE

EXCUSES (4): Mme GODET, Mme BRAUD, M. TARTARIN, M. PICHON

Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET: TOPE5 - Expérimentation d'un parcours vers l'emploi

TOPE 5 est à l'initiative du projet de TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) pour le territoire de Grand Châtellerault et en charge de l'animation et de la coordination du CLE (Comité Local pour l'Emploi).

Le CLE est une instance de consensus constituée par une large représentation des acteurs de l'emploi et de la formation (État, pôle emploi, IAE, mission locale, chambres consulaires, syndicats employeurs et salariés, entreprises/commerces, collectivités, personnes qualifiées...).

#### Le CLE est garant :

- des activités nouvelles que mettra en œuvre l'EBE (Entreprise à But d'Emploi)
- de l'éligibilité des personnes qui pourront être recrutées par l'EBE.
- de l'évaluation de l'expérimentation TZCLD pour les instances nationales.

Le projet d'expérimentation intitulé "Parcours vers l'emploi sans couture jusqu'au dernier kilomètre" avec les opérateurs locaux publics, associatifs et toute autre organisation et notamment les entreprises a pour objectif d'étendre le fonctionnement du CLE aux 47 communes de Grand Châtellerault par essaimage.

Dans ce cadre, il est proposé au bureau communautaire d'accorder une contribution financière exceptionnelle de 7000€ pour mener à bien ces projets.

\* \* \* \* \*

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), relatif au contrôle des associations subventionnées,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et l'article 3-I-1.1 au titre du développement économique,

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le - 7 NOV. 73.3

5273 S2LO

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULI

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20231106-001

du 06 novembre 2023

n°001

page 2/2

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°5 du conseil communautaire du 3 avril 2023, approuvant le budget primitif pour l'exercice 2023,

### CONSIDÉRANT le budget de l'experimentation ci dessous :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
-Achats	2300	-Subvention Etat	19000
-Services exterieurs	8700	-Subvention Region	16000
-Impôts et taxes		-Subvention Departement	19000
-Charges de personnel		-Cotisations	200
-Autres charges de	4500	-Subvention Agglo	7000
gestion courantes		-Subvention Communes	14300
TOTAL	75500	TOTAL	75500

Le bureau communautaire, ayant délibéré,

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 7000 € au titre de cette experimentation portée par TOPE 5.

Les crédits seront pris sur la ligne budgétaire 61 / 65 748 / 4515 / C06 M04.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation, Pour le président et par délégation, La directrice des affaires juridiques et institutionnelles, Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>